

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Autres opérations

---

### Fusions et scissions

---

**SAINT JEAN GROUPE**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.355.677 euros  
Siège social : BP 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 Dardilly Cedex  
958 505 729 RCS Lyon  
(Société absorbante)

**COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**

Société par actions simplifiée au capital de 919.611,96 euros  
Siège social : BP 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 Dardilly Cedex  
542 079 124 RCS Lyon  
(Société absorbée)

**AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION****DE LA COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (SOCIETE ABSORBEE)****PAR SAINT JEAN GROUPE (SOCIETE ABSORBANTE)**

**1. Evaluation de l'actif et du passif de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU**, société absorbée, dont la transmission à SAINT JEAN GROUPE, société absorbante, est prévue :

- Montant de l'actif : 4.008.697,85 euros
- Montant du passif : 33.974,09 euros

**2. Absence d'augmentation du capital de SAINT JEAN GROUPE, société absorbante :**

*SAINTE JEAN GROUPE*, société absorbante, détenant la totalité des actions de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de SAINT JEAN GROUPE.

De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions nouvelles de la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

**3. Montant prévu de la prime de fusion : néant**

**4. Dépôt du projet de fusion**

Le projet de traité de fusion établi le 31 mars 2022 a été déposé le 13 avril 2022 par chacune des sociétés au greffe du tribunal de commerce de LYON.

SAINT JEAN GROUPE (Société absorbante)  
Le Président du Conseil d'administration

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (Société absorbée)  
Le Président